

LA BRIGADE D'INCENDIE DE SAINT-QUENTIN EST À LA RECHERCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

LES QUALIFICATIONS REQUISES SONT:

-) Être âgé d'au moins 20 ans et d'au plus 40 ans;
-) Être en excellente condition physique;
-) Être discipliné;
-) Être en mesure de suivre une formation de 120 heures (Niveau 1)
-) Avoir une 12^e année scolaire ou équivalent.



FONCTIONS:

Les pompiers volontaires doivent participer à au moins cinquante pour-cent de chacune des activités suivantes:

-) Alarme à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit;
-) Assemblées de la brigade;
-) Cours proposés par le service des incendies et approuvés par le conseil;
-) Pratiques du service des incendies;
-) Participer aux activités sociales organisées par la brigade dans la mesure de leur capacité;
-) Disponible à faire du bénévolat.

Les formulaires de mise en candidature sont disponibles au bureau municipal sur les heures d'ouverture. La **date limite** d'inscription est le **vendredi 30 avril 2010 à midi**. A noter que les candidatures sont ouvertes aux hommes et aux femmes également.



Claude Labrie,
Chef pompier.